

Compte rendu du Conseil Municipal du 1 mars 2022

Présents : H Bonada, AM Venet, O Schmitt, J Fiorello, C Chalancon, A Chauve, J Rambaud, J Chartier, P Giraud, E Bernard.

Absente excusée : J Chetot pouvoir à AM Venet

Secrétaire de séance : Elian Bernard

Approbation du CR du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 :

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB-Géoloire Adresse-SIEL .

Mr le Maire explique, qu'afin d'optimiser l'adressage de la commune vers l'ensemble des utilisateurs : La Poste, les pompiers, le GPS, les forces de l'ordre..... et afin de ne rien oublier, il propose de rejoindre la plateforme cartographique mise en place par le SIEL-TE qui recense et dispache l'ensemble des adresses du territoire ligérien via son application « GEOLOIRE ADRESSE »

Mr le Maire indique que le coût annuel de cette prestation, à laquelle il suffira que la commune indique sa ou ses nouvelles adresses, est de 10€/an.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au système d'information « GEOLOIRE ADRESSE ».

Motion en faveur du CHU du Forez.

Mr le Maire expose la motion présentée à l'ensemble des communes du territoire du Centre Hospitalier du Forez :

Le Centre Hospitalier du Forez (CHF) est, au quotidien, au cœur de nos préoccupations et de celles de nos concitoyens. Sur ce dossier d'importance, il est indispensable que nous puissions travailler avec une vision sur le long terme, avec des investissements pluriannuels programmés pour l'établissement et avec un projet médical solide.

Le Ségur de la santé ne répond pas aujourd'hui aux besoins de notre établissement, tant en termes de montant que de calendrier.

De plus, le CH du Forez doit faire face à une situation de tensions extrêmes, à des fermetures de lits qui nuisent à la prise en charge des patients. L'outil numérique, la télémédecine, l'ambulatoire ne représentent pas des réponses suffisantes et satisfaisantes du parcours de soins des patients, inscrit dans le réseau Ville-Hôpital.

Enfin, nous faisons également face à un manque de médecins. Nous connaissons une démographie médicale particulièrement problématique. Cette évolution est inquiétante et pose clairement la question de l'attractivité du CH du Forez.

C'est pourquoi, NOUS DEMANDONS que soient pris en compte les points suivants :

- La reconnaissance par l'ARS des spécificités de notre territoire du Forez et de ses besoins.
- La mise en place rapide des financements pour effectuer les investissements nécessaires sur les deux sites du CH du Forez, pour réaliser les mises à niveaux des bâtiments et des outils.

Pour cela nous demandons de sanctuariser une aide urgente de plus de 50 millions d'euros afin d'une part, de répondre immédiatement aux demandes de mises aux normes nécessaires et d'autre part, aux travaux nécessaires à la modernisation et la pérennisation des services indispensables à notre territoire.

- Une enveloppe de 10 millions d'euros par an pendant trois ans, pour aider à combler le déficit structurel du CH du Forez. Car le Ségur de la santé, arrêtons de se mentir et de faire croire aux personnels de santé qu'il va tout solutionner, n'apporte que 9 millions d'euros.

Dans le détail, cette enveloppe se décompose comme suit : 3 millions d'euros pour apurer la dette avec un versement de 300.000 € par an sur 10 ans (alors que le déficit structurel du CH du Forez est d'environ 10 millions d'euros par an) et une enveloppe de 6 millions d'euros sur un investissement non encore défini.

- Elaborer un projet médical cohérent et complémentaire pour les deux sites.
- Le maintien des urgences et du SMUR sur les deux sites 7js/7, 24h/24, accessible à tous les usagers à moins de trente minutes et assurer les besoins en lits d'aval

- Une collaboration sincère entre le CHU de Saint-Etienne et le CH du Forez pour développer des activités spécialisées sur les deux sites de notre établissement.
 - Donner des moyens financiers et des signes de reconnaissance forts pour valoriser et renforcer l'attractivité des activités hospitalières, du secteur social et médico-social.
 - Après l'obtention du diplôme d'études spécialisées et du doctorat d'Etat de docteur en médecine, il est urgent de réfléchir à une régulation en lien avec le statut et le mode d'exercice de la médecine choisis par les jeunes médecins. Ainsi, comme c'est le cas dans certaines professions où les jeunes diplômés doivent une dizaine d'année d'exercice de leur métier à l'Etat.
 - Les écarts de rémunération entre privé et public sont trop importants dans ce contexte de démographie médicale. Il faut réduire cet écart pour redonner de l'attractivité à un établissement comme le CH du Forez.
- Accord unanime sur cette motion de l'ensemble du Conseil Municipal.

Déplacement de 2 candélabres.

Mr le Maire expose aux membres du Conseil, qu'il y a lieu, afin de permettre un meilleur accès des riverains à leur propriété d'envisager de déplacer 2 candélabres : rue de la Marelle et impasse des Vignes pour un montant de 983,36€ HT ;

Accord unanime des membres du Conseil pour ces travaux.

Plan de formation inter-collectivités.

Mr le Maire expose que la formation de nos agents s'intègre dans le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité Technique Intercommunal et qui donne la priorité, pour les 3 ans à venir, à la territorialisation des actions. Cela permet ainsi de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions qu'elle prévoit.

Accord unanime des membres du Conseil.

Questions diverses

Tour de rôle élection présidentielle :

1^{er} tour : dimanche 10 avril 2022 :

8h/11h : H Bonada, A Chauve, J Chartier.

11h/14h : C Chalancon, E Bernard, O Schmitt.

14h/18h : J Rambaud, J Fiorello, AM Venet.

2^{ème} tour : dimanche 24 avril 2022

8h/11h : H Bonada, A Chauve, J Chartier.

11h/14h : C Chalancon, J Chetot, O Schmitt.

14h/18h : J Rambaud, J Fiorello, AM Venet.

Chacun y va de sa question diverse.

Prochaine réunion : 7 avril 2022 en mairie pour le vote du budget 2022